

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
19 DÉCEMBRE 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de
subventions auprès
d'Ile-de-France Nature
dans le cadre du plan vert**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 20 décembre 2024
par voie d'affichages
notifié et
transmis en Préfecture
le 20 décembre 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 décembre 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 19 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Monsieur THOMAS
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Madame PEUGNET
Madame SLEMPKES à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur LEGUAY à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur SAUDO à Madame MACE
Monsieur MORLET à Madame GUYARD

Secrétaire de séance :

Madame BRELURUS

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20241219-24-F-28b-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

N° DE DOSSIER : 24 F 28b

OBJET : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AUPRES D'ÎLE DE FRANCE NATURE
DANS LE CADRE DU PLAN VERT

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du Plan vert de l'Île-de-France, la Région soutient la création de nouveaux espaces verts et de nature et l'amélioration de la qualité d'espaces verts et de nature existants, dès lors qu'ils sont ouverts au public.

Afin de poursuivre et de renforcer le développement du Plan vert, la Région a confié à Île-de-France Nature l'instruction technique et la gestion globale du Plan vert.

Île-de-France Nature apporte un soutien aux maîtres d'ouvrage porteurs de projets concourant à la mise en œuvre du Plan vert de l'Île-de-France.

Les projets éligibles de création d'espaces verts et de nature concernent la végétalisation et la renaturation d'espaces accessibles au public, préalablement fermés et/ou inaccessibles, favorables à la biodiversité et au bien-être des populations.

Les projets éligibles pour l'amélioration de la qualité d'espaces verts et de nature existants doivent viser à rendre ces espaces plus favorables à la biodiversité, à les désimperméabiliser au moins partiellement, à accroître leur résilience face au changement climatique et aux risques naturels et à les rendre plus accessibles aux Franciliens.

L'aide est fixée à 40% des dépenses en investissement éligibles (études et travaux d'aménagement) avec une subvention de 500 000 € maximum pour les créations d'espaces verts et de nature et de 250 000 € maximum pour la requalification d'espaces verts et de nature.

La Ville souhaite solliciter un cofinancement d'Île-de-France Nature pour les différents projets de renaturation et de végétalisation prévus en 2025 et s'engage à ce que ces espaces verts soient ouverts gratuitement au public et librement accessibles à tous, pour une durée d'au moins 20 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions pour les opérations 2025 de renaturation et de végétalisation auprès d'Île-de-France Nature dans le cadre du « Plan vert de l'Île-de-France » et à tout autre organisme au taux maximum, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions pour les opérations 2025 de renaturation et de végétalisation auprès d'Île-de-France Nature dans le cadre du « Plan vert de l'Île-de-France » et à tout autre organisme au taux maximum, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.